

DATE DE CONVOCATION :	L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
17 mars 2022	
DATE D’AFFICHAGE :	<u>ÉTAIENT PRÉSENTS à l’ouverture de la séance</u> : Mesdames et Messieurs –
17 mars 2022	Serge BERNARD - Sylvie DESCHAMPS - Yann FLAMANT -- Eliane GEOFFROY -
NOMBRE DE CONSEILLERS :	Corinne JOURDAN - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick
EN EXERCICE : 27	PAQUE - Valérie PELLETIER - Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA – Emilie
PRÉSENTS : 18	RATTON - – Jessica ROSINET - Kenan SOLMAZ - Hélène TALARCZYK -- Claude
PROCURATIONS: 4	VARENNES - Jérémie VIAL
VOTANTS : 22	<u>Avaient donné procuration</u> : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET
POUR : 22	(pouvoir Jean-Luc PETIT) – Marie-Dolorès THUDEROZ (pouvoir Annie
ABSTENTION: 0	MONNERY) - Pascal ROUSSET (pouvoir Béatrice MOULIN-MARTIN) -- Nathalie
CONTRE : 0	LACOSTE (pouvoir Eliane GEOFFROY) -
N° 2022-17	<u>Étaient absents</u> : Fatima BENKHEIRA – Cyril BRUZZESE – Michel CHEVALIER –
	Willy GABRIEL – Ilyes TELALI
	M Serge BERNARD été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation du résultat 2021

Monsieur VIAL Jérémie, Adjoint chargé des finances, rappelle que le compte administratif 2021 présente un excédent d'investissement de 63 615.84 € et un excédent de fonctionnement de 794 207.11 €. Le résultat cumulé de la section d'investissement présente un excédent de

1 844 316.35 € et celui de la section de fonctionnement après déduction de l'affectation 2020 un excédent cumulé de 1 677 207.11 €. Au budget prévisionnel 2021 il avait été inscrit un virement du fonctionnement à l'investissement de 500 000€.

Au vu des résultats de l'exercice 2021 conforme au compte de gestion de la trésorerie il propose au Conseil Municipal une affectation du résultat de 677 207.11€ au lieu de 500 000€ initialement prévu, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

RESULTAT EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Dépenses fonctionnement 2021	4 493 580.92
Recettes de fonctionnement 2021	5 287 788.03
Résultat 2021	794 207.11
Reports résultat fonctionnement 2020	1 583 283.59
Affectation 2020 du résultat (article 1068)	700 283.59
Résultat de clôture fonctionnement 2021	1 677 207.11
Dépenses investissement 2021	2 084 987.42

Recettes investissement 2021	2 148 603.26
Résultat 2021 = >Excédent	63 615.84
Reports résultat investissement 2020	1 780 700.51
Résultat de clôture investissement 2021	1 844 316.35
RAR Dépenses	2 045 750.00
RAR Recettes	691 597.00
Résultat des RAR	-1 354 153.00
Résultat d'investissement avec RAR	490 163.35
Résultat global de l'exercice	3 521 523.46
Virement du fonctionnement à l'investissement proposé au Budget 2021	500 00.00
Virement proposé au CA Recettes imputation 1068 BP 2021	700 283.59
Affectation 2021 proposée du résultat	677 207.11
Ro02 fonctionnement (excédent à reprendre budget 2022)	1 000 000.00
Ro01 investissement (excédent à reprendre budget 2022)	1 844 316.35

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité:

DECIDE : d'affecter la somme de 677 207.11 € au virement de fonctionnement à l'investissement, somme qui sera inscrite au budget prévisionnel 2022 au compte 1068.

DE REPRENDRE la somme de 1 000 000.00 € en excédent de fonctionnement au budget prévisionnel 2022

DE REPRENDRE la somme de 1 844 316.35 € en excédent d'investissement au budget prévisionnel 2022.



Maire
Yannick PAQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.